

et, hélas c'est une faiblesse que le ministre des Finances n'a pas su reconnaître quand il nous a présenté son exposé budgétaire.

Un aspect des politiques d'expansion du gouvernement qui est peut-être tout aussi désagréable, c'est l'arrogance qui semble incarnée dans le ministère de l'Expansion économique régionale. Le ministère aborde avec arrogance le déphasage régional au Canada. Nous le constatons ici à la Chambre par l'attitude cavalière avec laquelle le ministre répond aux questions qui lui sont posées au sujet de l'expansion économique régionale. En fait, son attitude est telle que nous ne parvenons pas, semble-t-il, à obtenir la moindre réponse à une question posée à la Chambre. Le ministre donne l'impression de tourner continuellement autour du pot.

On perçoit aussi cette même arrogance de sa part au sein du comité permanent de l'expansion régionale. L'attitude du ministre, de son sous-ministre et des hauts fonctionnaires du ministère à l'égard des membres de ce comité permanent de la Chambre est telle qu'ils en disent le moins possible aux membres du comité. Ils évitent absolument de répondre aux questions. Le ministre et ses fonctionnaires éludent les questions et adoptent une attitude cavalière ou bien font preuve d'un manque total de collaboration avec le comité, de sorte que ce comité permanent est le moins utile de tous les comités de la Chambre. Il devrait être en mesure d'aider le gouvernement et le ministère à élaborer et à mettre en œuvre un programme régional de stimulants industriels. Ce comité particulier, dont j'ai l'honneur de faire partie, a parcouru tout le Canada. Il s'est rendu dans beaucoup de régions de l'Ouest, dans les provinces atlantiques et l'Est du Québec où plusieurs de ses membres ont eu l'occasion de voir de leurs yeux les programmes en cours dont le ministre de l'Expansion économique régionale assume la responsabilité tout en veillant à leur réalisation. Nous avons pu parler aux habitants de ces régions.

Toutefois, le comité n'a pu faire une seule recommandation à la Chambre. Comme je viens de le dire, c'est le comité le moins efficace de la Chambre. Je prétends que la faute en est pour beaucoup au ministre de l'Expansion économique régionale et à son adjoint car c'est leur attitude, la même qu'affiche le ministre dans cette enceinte, qui est la cause de ce sentiment de frustration permanente.

L'arrogance manifestée par ce ministère, auquel le gouvernement confie un rôle tellement important dans son budget, a quelque chose d'effrayant. Elle suscite de vives inquiétudes, car le gouvernement estime, ou alors, à coup sûr, le ministre de l'Expansion économique régionale estime que, pour les programmes de développement économique régional, il vaut mieux procéder par tâtonnement, quitte à commettre des erreurs, au lieu d'écouter les représentants élus du peuple, de consulter les provinces et les municipalités. Dans une déclaration rendue publique aujourd'hui, le ministre explique les modifications proposées au programme régional du gouvernement de stimulants industriels. Il y déclare:

• (8.30 p.m.)

Nous devons apprendre parfois par expérience. Nous aurons, sans doute, commis quelques erreurs.

Le temps ne permet, ni à moi ni à mes collègues de certaines régions désavantagées du pays, d'énumérer ces erreurs à la Chambre parce que la liste des tâtonnements est longue. Pourquoi faut-il que le gouvernement procède de cette manière? Pourquoi ne prête-t-il pas attention aux recommandations du comité permanent de l'Expansion économique régionale? Pourquoi n'écoute-t-il pas un peu les députés qui, jour après jour, adressent des questions au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et surtout pourquoi ne consulte-t-il pas les provinces et les municipalités? Pourquoi persiste-t-il à faire fi de ces secteurs essentiels de notre pays dans l'application de programmes qui ne peuvent être bénéfiques et efficaces que moyennant l'entière confiance des provinces et des municipalités? Le gouvernement persiste à procéder par tâtonnements.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre a annoncé la création d'une commission spéciale, destinée à retirer à ses hauts fonctionnaires une partie du lourd fardeau que leur impose le programme d'encouragements au développement régional. Je cite un extrait de la déclaration du ministre:

Je compte donc créer une commission restreinte, composée de mes hauts fonctionnaires de représentants du ministère des Finances et du ministère de l'Industrie et du Commerce, et de quelques spécialistes du secteur privé.

Nulle mention est faite des provinces et des municipalités qui ont un rôle essentiel à jouer dans tout programme de stimulants industriels ou d'expansion économique régionale. Je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement persiste à suivre cette ligne de conduite. On peut seulement conclure que ce ministère, dirigé par le ministre et le sous-ministre, des technocrates et des bureaucrates, un ministère dont l'importance et l'organisation s'amplifient chaque jour, prétend tout connaître.

Il a adopté une attitude cavalière et condescendante vis-à-vis des provinces et des municipalités canadiennes. Il refuse de prendre conseil dans les régions où les programmes qu'il met à exécution sont indispensables aux gouvernements locaux, municipaux et provinciaux. L'attitude du ministre de l'Expansion économique régionale est parfaitement résumée dans une observation faite par un sous-ministre adjoint de ce ministère lors d'une conférence sur l'adaptation économique régionale et rurale tenue à Winnipeg du 12 au 14 novembre, tenue sous les auspices du Conseil canadien du développement rural et l'Association économique canadienne. D'après lui, l'une des raisons pour lesquelles les réalisations du ministère de l'Expansion économique régionale n'étaient que médiocres, c'est que le ministre a dû s'accommoder d'expédients politiques dans son programme d'expansion.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. McGrath: Me permet-on une dernière phrase?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour permettre au député de continuer?